
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINIS-
TRATIVES & JURIDIQUES

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
DU PERSONNEL ET MATERIEL

DECRET N° 71/182 du 28/6/71
portant nomination de Monsieur ELENGA
Raphaël en qualité de Conseiller d'Ambassade à Pékin (République Populaire de Chine.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la constitution en date du 30 Décembre 1969 de la République Populaire du Congo ;

Vu la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;

Vu le décret n° 67/116/ETR/D.AGPM du 16 Mai 1967 fixant le régime de rémunération des cadres diplomatiques et consulaires de la République Populaire du Congo à l'Etranger ;

Vu le décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 réorganisant les structures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'Etranger ;

Vu le décret n° 70/2 du 4 Janvier 1970 portant nomination des Membres du Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 70/55 du 27 Février 1970 portant nomination de Monsieur SAMBA Oscar en qualité de Conseiller Politique à l'Ambassade du Congo à Pékin ;
Sur Proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Monsieur ELENGA Raphaël, Chancelier-Adjoint des Affaires Etrangères de 5ème échelon, précédemment chef de la Division "Amérique-Asie" au Ministère des Affaires Etrangères est nommé Conseiller d'Ambassade à Pékin en remplacement de Monsieur SAMBA Oscar appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Les Ministres des Affaires Etrangères, des Affaires Sociales, de la Santé et du Travail, le Ministre des Finances et du Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé à Pékin, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.-

BRAZZAVILLE, LE 28 JUIN 1971

Par le Président de la République
Chef de l'Etat
Président du Conseil d'Etat

Pr. Le Ministre des Affaires
Etrangères en Mission
Le Ministre des Finances et du Budget

LE COMMANDANT MARIEN N'GOUABI.-

Ange Edouard P O U N G U I.-



Le Ministre des Finances
et du Budget

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a smaller, more intricate flourish on the right.

Ange-Edouard POUNGUR.-

Le Ministre des Affaires Sociales;
de la Santé et du Travail

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, horizontal, slightly wavy line with a small, sharp hook at the end.

CH. N'G O U O T O.-